

BULLETIN MENSUEL

PUBLIÉ PAR LA

CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE DE MONTRÉAL

Prix d'abonnement

10 francs par an.

SIÈGE DE LA CHAMBRE
EDIFICE DU BOARD OF TRADE, RUE ST-SACREMENT
MONTREAL

Le Bureau est ouvert tous les jours, sauf le dimanche, de 10 heures à midi et de 1 heure à 3 heures.

Adresser toute Lettres et communications à la Chambre de Commerce Française de Montréal, à MONTREAL, CANADA.

Adresse télégraphique : "GALLIA" Montréal.

Nous recommandons aux personnes, qui ont l'occasion de nous écrire, de bien indiquer l'adresse exacte de notre Compagnie :

Chambre de Commerce FRANÇAISE de Montréal

En omettant la désignation Française, ce qui arrive à plusieurs de nos correspondants, les lettres sont remises — comme il est juste — à la Chambre de Commerce du district de Montréal, c'est-à-dire à nos confrères Canadiens.

Comptes-Rendus des procès-verbaux des Séances de la Chambre de Commerce Française de Montréal

SÉANCE DU 18 MAI 1898.

Séance du 18 mai 1898, tenue sous la présidence de M. Henri Jonas, vice-président.

M. le Consul général de France assiste à la réunion.

Sont présents : M. J. B. Monier, secrétaire ; MM. G. Herdt et Poindron, conseillers ; MM. Schwob, Fauchille et Bouesnel. M. Rougier se fait excuser.

M. Vernet, représentant de la maison Brussel, de Paris, présenté par M. Poindron, est admis à assister à la séance.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

M. Jonas, secondé par M. G. Herdt, propose que la Chambre de Commerce envoie ses compliments de condoléance et l'expression de sa profonde sympathie à M. Emile Galibert, à l'occasion de la perte cruelle que vient d'éprouver notre président par la mort de sa fille, Mlle Clara Galibert.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité et le secrétaire de cette Chambre est chargée de faire le nécessaire.

Il est procédé au dépouillement du courrier de quinzaine qui contient notamment la demande suivante :

Lettre de M. Delagrang-Gaucheron, fils, d'Orléans, demandant des renseignements sur le commerce des couvertures de laine au Canada, et priant la Chambre de lui indiquer quelques maisons de Montréal auxquelles il pourrait s'adresser.

Profitant de la présence de M. Vernet, représentant de la maison Brussel, qui s'occupe surtout de soieries, M. Poindron demande à faire confirmer par M. Vernet l'affirmation qu'il avait faite dans un travail demandé par cette Chambre : que les chiffres donnés par les statistiques officielles d'Ottawa, en ce qui concerne les importations françaises, étaient loin de représenter le nombre et la valeur réels de ces importations. Pour l'article *soieries*, par exemple, alors que, en 1896, la France ne figure sur les statistiques officielles que pour \$126,245, la Grande-Bretagne, qui se fournit principalement et même presque exclusivement en France pour tout ce qui regarde cet article, la Grande-Bretagne est mentionnée comme livrant à titre de fabricant au Canada, pour \$1,895,113 de soieries. Or, la vérité

est que, pour les soieries, l'Angleterre ne joue que le rôle d'intermédiaire ; elle achète en France une grande partie de ce qu'elle revend au Canada, et les statistiques officielles désignent comme étant de provenance britannique, des marchandises qui n'ont fait que traverser l'Angleterre avant d'être réexpédiées.

M. Poindron estime qu'en portant à 80 et même à 85 p. c. la part de la France en ce qui concerne les soieries vendues sous la dénomination de produits anglais, on est certain de ne pas être loin de la vérité. C'est dire que, aux 126.245 dollars de soieries indiqués aux statistiques canadiennes comme représentant la part de la France, il conviendrait d'ajouter le 80 ou 85 p. c. des 1,895,113 dollars accordés à l'Angleterre, soit en chiffres ronds, un total en faveur de la France de 1,640,000 à 1,740,000 dollars, par conséquent un surplus à ajouter à notre actif de 1,516,000 à 1,610,000 dollars.

M. Vernet confirme en tous points ces renseignements et ajoute que les fabriques de soieries sont très rares en Angleterre ; il n'en connaît que deux ayant une réelle importance. Il estime que les moyens de se débarrasser de l'intermédiaire étranger seraient, après l'établissement d'une ligne de navigation française, l'envoi par les industriels et commerçants de France, de voyageurs visitant tous les pays susceptibles de fournir une clientèle, et plus de facilité de la part des maisons françaises à se plier aux coutumes locales de leurs clients, surtout en ce qui concerne les paiements à longs termes.

Après avoir remercié M. Vernet de ses renseignements, et sur la proposition de M. Schwob, M. le président, après avoir consulté la Chambre, décide l'insertion de ces renseignements au procès-verbal.

M. Poindron propose en outre que M. Monier veuille bien se charger d'une étude complémentaire sur le même sujet, étude qui aurait sa place tout indiquée dans le bulletin. Cette proposition est adoptée et M. Monier l'accepte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 1ER JUIN 1898.

Séance du 1er juin 1898, tenue sous la présidence de M. Emile Galibert, président.

M. le Consul Général de France assiste à la réunion.

Sont présents : M. Jonas, vice-président ; M. Rougier, trésorier ; M. Monier, secrétaire ; MM. G. Herdt et Poindron, conseillers ; M. Fauchille.

M. de Sieyès se fait excuser.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Emile Galibert remercie tous membres de la Chambre de la sympathie qu'ils ont bien voulu lui témoigner à l'occasion du malheur qui vient de le frapper.

Puis il est procédé au dépouillement du courrier de la quinzaine qui contient notamment les demandes suivantes :

Lettre du syndicat professionnel des industries électriques de Paris demandant l'envoi du BULLETIN MENSUEL de la Chambre.

Lettre du Ministère de l'Agriculture d'Ottawa en réponse à la demande faite par cette Chambre au sujet de l'emploi du borax dans la préparation du jambon. M. le Commissaire de l'Agriculture prétend que l'on n'a encore rien trouvé de mieux que le borax pour empêcher l'exsudation des jambons de se produire pendant la traversée de l'Océan.

Lettre de M. Vaucouleur, de Manchester, au sujet des fourrages canadiens.

M. le Consul Général de France ayant obtenu un congé de deux mois, fait ses adieux aux membres de la Chambre. M. le Président lui souhaite un heureux voyage et un prompt retour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

IMPORTATIONS INDIRECTES

Que la statistique compilée sur les états fournis par les douanes canadiennes soit loin de donner une idée exacte du commerce qui se fait entre le Canada et la France, c'est ce que la Chambre de Commerce française de Montréal a péremptoirement démontré dans le mémoire qu'elle a présenté à Sir Wilfrid Laurier, l'été dernier. Les tableaux du commerce et de la navigation de 1896, en fournissent d'ailleurs une preuve irréfutable.

La convention commerciale entre la France et le Canada établit un tarif de faveur à l'entrée au Canada pour certains produits français ; entre autres pour le savon de Marseille, ou savon de Castille. Pour jouir de ce tarif, les importations doivent être accompagnées d'un certificat d'origine. Un tableau spécial, aux pages XXXVI et suivantes du volume des Tableaux du Commerce et de la Navigation en 1896, contient le relevé des quantités et valeurs des marchandises ainsi importées, avec certificat d'origine, sous le régime de la convention franco-canadienne. Nous trouvons à ce tableau spécial, que le Canada a importé de France, pendant l'année 1896-97, pour \$13,569 de savon de Castille. Eh bien, si nous consultons maintenant le tableau général pour la même année, à l'article savon de Castille, nous y voyons qu'il n'en a pas été importé de

France pour un sou, mais que l'Allemagne en a fourni pour \$23,013.

Peut-on demander une démonstration plus claire de ce fait que, à la douane, on ne tient pas compte de l'origine des marchandises et que la classification est faite uniquement d'après le lieu où a été fait le confectionnement ? Si l'on y avait le moindre souci de rechercher l'origine réelle, ne l'eût-on pas trouvée pour le savon de Castille dont la facture devait être nécessairement accompagnée du certificat d'origine ?

Lorsqu'il s'agit de marchandises importées sous le régime du tarif général, il est clair que les mêmes errements sont suivis à la douane, et que l'on crédite au commerce avec l'Angleterre toutes les marchandises facturées ou expédiées d'une place anglaise. Londres et Liverpool font un immense commerce de commission ; un bon nombre de maisons françaises et allemandes y ont des comptoirs ou des correspondants, à qui les marchandises vendues au Canada sont adressées et facturées, et qui les réexpédient au Canada avec leur propre facture. Et ces marchandises figurent invariablement dans la statistique canadienne comme de provenance anglaise.

On peut cependant retrouver l'origine de quelques-unes de ces marchandises, lorsque la fabrication en est spécialisée à certains pays. Et pour ne parler que de la France, il est facile de constater qu'une grande partie des soieries importées avec facture anglaise et créditées au commerce anglais, sont en réalité des soieries de fabrication française. La présence à Montréal le mois dernier, de M. Vernet, représentant la grande maison de commission Brussel, a permis de constater une fois de plus ce fait. La maison Brussel vend à elle seule, à des maisons de Montréal seulement, plus de soieries qu'il n'en figure au crédit de la France dans les Tableaux du Commerce et de la Navigation. Mais ces ventes se faisaient jusqu'ici par l'entremise de son comptoir de Londres et elles sont en conséquence créditées à l'Angleterre.

D'après M. Vernet, 80 p.c. au moins des articles de soieries qui figurent comme étant de provenance anglaise, sont en réalité de provenance française. L'Angleterre n'a que deux fabriques importantes de soieries et le produit de ces fabriques est consommé presque tout entier en Angleterre. Dans divers articles comme la rubannerie, le mouchoir, les vêtements de soie, la proportion est encore plus considérable, car l'Angleterre ne fabrique pas ces articles.

En relevant les chiffres des importations ainsi indûment créditées à l'Angleterre, dans la seule

ligne des soieries, on trouve les chiffres suivants (en 1897) :

	Grande-Bretagne.	France.
Etoffes à robes.....	\$ 515,410	\$ 75,333
Mouchoirs.....	31,902	14
Bonnerie.....	357	40
Habilllements.....	207,297	4,201
Rubannerie.....	350,245	56,042
Velours.....	117,861	1,420
	<u>\$1,218,072</u>	<u>\$137,050</u>

80 pour cent.

\$974,457
\$1,111,507

Ainsi, au lieu d'une importation de \$137,050 de soieries de France, il faudrait compter \$1,111,507 et ajouter au total des importations de ce chef seulement tout près de 5,000,000 de francs.

Pour l'année 1896, les importations de soieries créditées à la Grande-Bretagne atteignaient au total \$1,895,113, dont les 80 p. c. à ajouter aux importations créditées à la France porteraient ces dernières à \$1,516,000 au lieu de \$126,245, soit 6,500,000 fr. de plus à porter au crédit de la France.

Lorsque, après le 1er août prochain, les marchandises de provenance anglaise bénéficieront d'une réduction de 25 p. c. sur les droits portés au tarif général, les percepteurs des douanes devront faire justifier la provenance des marchandises ainsi facturées en Angleterre. Et si l'on fait pour les provenances anglaises un tableau spécial, comme on le fait aujourd'hui pour les articles importés sous le régime de la convention franco-canadienne, on pourra alors constater dans les publications officielles du Canada, que la plus grande partie du commerce anglais est un commerce de commissionnaire.

On dira peut-être : A quoi bon récriminer ? Les maisons anglaises qui vendent les marchandises françaises ont dû d'abord les acheter en France. — C'est vrai ; mais la commission qu'elle prélève, majore nécessairement le prix de la marchandise pour le bénéfice d'un intermédiaire, dont on pourrait se passer ; or toute majoration inutile des prix restreint les affaires, diminue la consommation et rend plus difficile à soutenir la concurrence avec les produits similaires étrangers.

La maison Brussel, dont il vient d'être question, l'a bien compris ; aussi s'est-elle décidée à traiter directement avec les négociants importateurs de l'étranger. Elle a déjà organisé de la sorte ses affaires avec l'Australie et elle s'en trouve très bien ; le voyage de M. Vernet son représentant, qui a visité les Etats-Unis et le Canada, et qui est en route pour le Japon, la Chine et les

Indes, a pour but de la mettre en communication directe avec ses clients de ces pays, à qui, d'ailleurs, elle offre les mêmes termes et conditions qu'ils avaient de la maison de Londres. La Chambre de Commerce française de Montréal ne saurait trop recommander aux maisons françaises de suivre cet exemple.

L'Office National du Commerce Extérieur

Le *Journal Officiel* du 26 mai publiait les décrets nommant le conseil d'administration de l'Office national du commerce extérieur, et instituant des conseillers du commerce extérieur de France.

Voici le nom des membres du conseil d'administration, en dehors des fonctionnaires qui en font partie en vertu de leurs fonctions :

MM. Masson, président de la Chambre de Commerce de Paris, premier vice-président ; Waddington, sénateur, président de la Chambre de Commerce de Rouen, vice président ; De Montgolfier [métallurgie] président de la Chambre de Commerce de St-Etienne ; Féraud [grains], président de la Chambre de Commerce de Marseille ; Julien Lagache, [tissus de laine], président de la Chambre de Commerce de Roubaix ; Martell, sénateur, [eaux-de-vie], président de la Chambre de Commerce de Cognac ; Hébrart [armement], président de la Chambre de Commerce de Dunkerque ; Vincent, [filature et tissage du coton], président de la Chambre de Commerce d'Epinal ; Couvreur, [verrerie], ancien vice-président de la Chambre de Commerce de Paris ; Lourdelet [commission], membre de la Chambre de Commerce de Paris ; Claude Lafontaine [banque] ; Hugot [éventails] ; Derode, [thés et denrées coloniales] ; Lacarrière, [commission], membres de la Chambre de Commerce de Paris ; Expert Bezançon, président du comité central des chambres syndicales ; Auguste Chabrières, président de l'union des chambres syndicales lyonnaises ; le baron Reille député, président du comité des Forges de France ; Tétard, agriculteur à Gonesse [Seine-et-Oise], président du syndicat des fabricants de sucre de France ; Honoré Germain, directeur du Crédit Lyonnais, et Henri Menier, manufacturier.

Voici le texte du décret nommant les conseillers du commerce extérieur :

Article 1er : Les correspondants du ministère du commerce et de l'Office national du commerce extérieur sont nommés par décret sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes.

Ces correspondants, qui porteront le titre de "conseillers du commerce extérieur de la France",

seront choisis parmi les industriels et négociants français établis tant dans la métropole qu'aux colonies ou à l'étranger, y jouissant d'une grande notoriété dans les affaires d'importation ou d'exportation, et ayant personnellement contribué au développement du commerce extérieur, soit par la création, la direction ou la représentation de maisons ou de comptoirs, soit par l'accomplissement de missions commerciales, par des publications et des études ou l'envoi régulier d'informations commerciales.

Article 2 : Les fonctions de conseillers de commerce extérieur sont gratuites.

Il sera, tous les cinq ans, procédé à la revision générale de la liste des conseillers du commerce extérieur.

L'honorariat pourra leur être conféré après dix années de fonctions.

Article 3 : Le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal Officiel* et inséré au Bulletin des Lois.

Fait à Paris, le 21 mai 1898.

(Signé,) FÉLIX FAURE.

Par le Président de la République,
Le ministre du Commerce,
de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

(Signé,) HENRY BOUCHER.

La liste des conseillers du commerce extérieur de la France, nommés en vertu de ce décret, a été aussi publiée au *Journal Officiel*. Elle contient plus de deux cents noms, pris dans tous les genres de commerce en France et à l'étranger, parmi les maisons les plus importantes.

On y relève, entre autres, le nom de M. Galibert (Emile), négociant en cuirs et peaux, président de la Chambre de Commerce française de Montréal (Canada), dont la nomination a été accueillie avec la plus grande satisfaction par la Chambre.

Sont aussi nommés, parmi les Français résidant au Canada, MM. Guichon [Eugène], propriétaire de mines à New Westminster, [Colombie Anglaise] ; Longis [E.], propriétaire de mines à Vancouver, [Colombie Anglaise] et Lombard [C.-A.], éditeur de musique, négociant en pianos à Victoria [Colombie Anglaise].

Parmi les Français résidant aux Etats-Unis, MM. Gourde [Henri] négociant en vins, président de la Chambre de Commerce française de New-York, et Legallet [Arthur], industriel, président de la société française de bienfaisance mutuelle à San Francisco.

CANADA-ALLEMAGNE

Le conseil impérial d'Allemagne vient de prendre une décision qui ne peut manquer de produire un certain émoi au Canada. On sait que, par un traité datant de l'époque du Zollverein, les marchandises allemandes avaient droit au même traitement que les marchandises anglaises dans toutes les colonies britanniques, et que ce traité a été dénoncé par la Grande-Bretagne, à la sollicitation du Canada. La dénonciation ayant été signifiée le 30 juillet 1897, le traité prend fin le 30 juillet 1898. Des négociations ont été ouvertes entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne, pour arriver à une nouvelle convention ; mais pendant ces négociations, il s'agissait d'établir un régime temporaire de traitement douanier pour l'entrée des marchandises britanniques en Allemagne.

D'après la décision dont il question, toutes les marchandises de provenance britannique, tant de la métropole que de ses colonies, recevront en Allemagne le traitement de la nation la plus favorisée, sauf celles de provenance canadienne, à qui sera appliqué le régime du tarif général.

On ne sait pas encore quel effet ces représailles vont avoir sur la politique douanière du Canada ; ou semble cependant dire qu'elles n'y changeront rien, au moins pour le moment, vu que ce devait être un des effets inéluctables de la politique de préférence exclusive pour les produits britanniques.

Les exportations du Canada en Allemagne ont été en 1897 d'une valeur de \$1,045,432, tandis que les exportations en France étaient de \$690,696.

Départ de M. le Consul Général de France

Nous empruntons à la *Presse* de Montréal le compte-rendu suivant de la démonstration qui a accompagné le départ de M. le Consul Général de France, parti pour un congé de quelques semaines :

M. Kleskowsky, consul général de France au Canada, est parti hier soir de Montréal pour New-York, où il a dû s'embarquer ce matin sur le paquebot la Bourgogne, de la Compagnie Générale Transatlantique, pour la France. M. le consul général va passer à Paris un congé de deux mois et nous reviendra dans le courant du mois d'août.

La colonie française assistait en grand nombre au départ du train, pour souhaiter bon voyage au représentant de la France au Canada. MM. Emile Galibert, président de la Chambre de Commerce française, G. Herdt, A. Poindron, Ch. Fauchille, J. Monier, membres de la Chambre : vicomte de la

Barthe, professeur André et Mme André, J. Frey et Mme Frey, les fonctionnaires du consulat, M. Duchastel de Montrouge, vice-consul et chancelier, M. de Saint Phalle, etc.

M. le comte Jean de Sieyès, membre de la Chambre de Commerce et agent général au Canada de la Cie Transatlantique, accompagnait jusqu'à New-York Mme de Sieyès et ses enfants qui vont aussi passer quelque temps en France.

Au nom du public canadien, la *Presse* se joint à la colonie française pour souhaiter bon voyage et prompt retour à M. le consul général dont la personnalité aussi sympathique que distinguée a fait au Canada tant d'amis à la France.

LE CANADA EN FRANCE

L'écho est arrivé jusqu'à Montréal de deux conférences sur le Canada, ou du moins sur des sujets canadiens, données récemment en France ; et tout ce qui tend à intéresser les Français au Canada, intéresse les Français du Canada.

L'une de ces conférences a été donnée, le mois dernier, à Paris, sous les auspices de l'Union Coloniale Française par M. Gourraigne, professeur d'histoire au lycée Janson de Sully. Le sujet traité par l'éminent professeur était : "Montcalm et le Canada." Il a traité ce sujet de main de maître et a su enthousiasmer son auditoire en retraçant le portrait de ce soldat loyal et héroïque, de cet honnête homme qui sacrifia sa vie, inutilement, hélas ! pour conserver le Canada à la France.

M. Gourraigne, d'ailleurs, était amené par son sujet à décrire la situation économique et politique du Canada, à l'époque où y vint le marquis de Montcalm et, par la même occasion, à dire un mot des origines et des développements de la colonie depuis sa fondation, jusqu'à la mort de son héros, qui marque la fin du régime français sur les bords du St-Laurent.

La *Presse*, journal français quotidien de Montréal, a reproduit *in extenso* cette magnifique conférence, qui méritait bien cette reproduction.

La seconde est celle qu'a faite M. Lorin, professeur de la Faculté de Bordeaux, à La Rochelle, le 25 mai dernier, sur "Nos intérêts au Canada." La conférence de M. Lorin, plus pratique encore que littéraire, contient une description géographique du pays, une étude de ses marchés, des relations d'affaires qui pourraient s'établir entre le Canada et la France, surtout au point de vue du commerce rochelais, et enfin, un aperçu des moyens à prendre

pour donner à ces relations tout le développement dont elles sont susceptibles.

C'est à regret que, faute d'espace, la rédaction du BULLETIN a dû renoncer à la reproduire dans ces colonnes.

LA BANQUE DE MONTRÉAL

Le BULLETIN a l'habitude de donner tous les ans une revue sommaire des délibérations de l'assemblée générale des actionnaires de la Banque de Montréal et un extrait de son bilan annuel. La Banque de Montréal est la plus forte banque de toute l'Amérique, par son capital, ses réserves et son chiffre d'affaires; sans être précisément une banque d'Etat, elle en remplit plusieurs des principales fonctions; elle est la banque du ministère des finances; elle reçoit en dépôt le produit des impôts perçus; elle négocie les emprunts du gouvernement et en paie les coupons; elle fait, au besoin, au trésor fédéral, des avances de fonds temporaires, etc.

Ayant des succursales disséminées dans tout le pays, de Halifax, Nouvelle-Ecosse, à Victoria, Colombie Anglaise, elle est à même mieux qu'aucune autre institution, de suivre les modifications qui se produisent dans la situation commerciale, de les jauger, d'en déterminer les causes et d'en prévoir les effets. A ce titre, les observations présentées par son administrateur-général, M. Clouston, sont toujours lues avec le plus grand intérêt par tous ceux qui ont au Canada des relations d'affaires.

Les bénéfices nets de l'année, arrêtés au 30 avril dernier, ont été de \$1,265,300 soit 10½ p. c. sur le capital-actions. Les actionnaires ont reçu deux dividendes semi-annuels de 5 p.c. chacun, soit 10 p. c. pour l'année, et une somme de \$65,000 a été reportée au crédit du compte Profits et Pertes.

Le compte de capital de la banque s'établit comme suit :

Actions.....	\$12,000,000
Réserve (facultative).....	6,000,000
Profits et Pertes.....	952,210
	<u>\$18,952,210</u>

soit, au change de 5 fr. 20 au dollar, 98,514,920 frs.

Voici le bilan général de la banque de Montréal au 30 avril 1898 :

PASSIF	
Capital actions.....	\$12,000,000 00
Réserve.....	\$ 6,000,000 00
Reporté à Profits et Pertes.....	952,210 07
	<u>\$ 6,952,210 07</u>
Dividendes non réclamés.....	2,042 01
Dividende semestriel, payable le 1er Juin, 1898	600,020 00
	<u>7,554,252 08</u>
	<u>\$19,554,252 08</u>

Billets de la banque en circulation.....	\$ 5,563,990 00	
Dépôts ne portant pas intérêt.....	11,878,262 07	
Dépôts portant intérêt.....	28,739,391 21	
Solde dû à d'autres banques du Canada.....	8,401 82	
		<u>\$46,190,045 10</u>
		<u>\$65,744,297 18</u>

ACTIF

Or et argent monnayés en caisse.....	\$ 2,550,601 12	
Billets du gouvernement à demande.....	2,838,032 00	
Dépôt au gouvernement du Dominion en garantie de la circulation des billets de la banque.....	265,000 00	
Dû par les agences de cette banque et autres banques dans les pays étrangers.....	\$ 9,405,686 02	
Dû par les agences de cette banque et autres banques dans la Grande Bretagne.....	5,294,174 43	
		<u>14,699,810 45</u>
Valeurs des gouvernements du Dominion et des provinces.....	563,965 48	
Valeurs de chemins de fer des Etats-Unis.....	3,484,646 69	
Billets et chèques d'autres banques.....	1,301,784 14	
		<u>\$25,703,869 88</u>
Etablissements de la banque à Montréal et succursales.....		600,000 00
Prêts courants et escomptes (intérêt non gagné déduit) et autres valeurs.....	\$39,318,507 53	
Créances garanties par hypothèques ou autrement.....	59,612 85	
Créances échues non spécialement garanties (pertes probables déduites).....	62,306 92	
		<u>39,440,427 30</u>
		<u>\$65,744,297 18</u>

M. Clouston, l'administrateur général de la banque a fait les observations suivantes :

Il n'y a que quelques chiffres de notre état cette année qui demandent une explication spéciale. Au passif, il y a une augmentation de \$1,000,000 dans la circulation, causée en partie par un surcroît de dépenses dans la construction de chemins de fer, par l'affluence au district du Yukon et en partie par l'expansion générale des affaires. Nos dépôts ont augmenté de \$600,000. Sans explications, on risquerait de ne pas apprécier convenablement la situation. J'ai fait allusion l'an dernier à une forte augmentation sur l'année précédente, et j'ai déclaré que, à mon avis, elle ne serait pas d'une nature permanente. Nous avons eu probablement \$3,000,000 de dépôts spéciaux considérables qui nous ont été retirés, et qui ont été remplacés par des dépôts de sommes moindres de la part du public, mais d'une nature plus permanente et en conséquence plus satisfaisante. Dans notre actif, les fonds immédiatement réalisables ont été diminués de \$800,000, de \$26,545,256 à \$25,703,869, principalement dans nos valeurs fédérales et provinciales. Les escomptes ont augmenté de \$2,600,000, en partie pour cause de l'expansion générale des affaires et en partie à cause d'opérations spéciales qui seront probablement liquidées d'ici à quelques mois. Les dettes en souffrance démontrent une réduction de \$90,000. Nos profits pour l'année, tels qu'indiqués dans notre état, sont de \$35,000 plus élevés, ce qui pro-

vient surtout de l'augmentation de la valeur de l'argent sur les marchés européens ; et c'est une condition d'affaires singulières qu'à une certaine période de l'année nous recevions plus pour des prêts à courte échéance en Allemagne, que nous n'aurions pu obtenir ici. A Londres, le taux de la banque d'Angleterre a augmenté à 2½ p.c., le 23 septembre, 3 p.c., le 14 octobre, 4 p.c., le 7 avril, auquel taux il est demeuré jusqu'au 26 mai.

Jusqu'au moment où la guerre a paru inévitable, le taux de l'argent à demande aux Etats-Unis était bas, et même alors il ne devint ferme que peu de temps, vu que les balances de crédit établies en Europe par l'immense balance du commerce en sa faveur empêchait une trop grande cherté. Le 30 avril, la balance du commerce pour dix mois, en faveur des Etats-Unis, se montait à la somme énorme de \$514,000,000, tandis que dans aucune autre année fiscale précédente de son histoire elle n'avait atteint \$300,000,000. Actuellement le taux de l'argent à demande aux Etats-Unis n'est que nominal, bien qu'il reste encore à voir quel effet aura sur le marché l'action de remplir les coffres du trésor, épuisés par les frais de la guerre.

Quant à l'état du commerce au Canada, il est difficile d'apprécier tout ce qu'a valu au pays l'augmentation dans les prix des grains. Cette augmentation a permis aux cultivateurs de diminuer leurs dettes hypothécaires ; elle a augmenté leur pouvoir d'achat ; elle a stimulé le commerce dans toutes les directions et a augmenté le trafic des compagnies de transport, augmentant considérablement leurs recettes.

Les prophètes qui, l'an dernier, prédisaient que le bas prix du grain devait être permanent, doivent avouer aujourd'hui qu'il se sont trompés. Il y a une augmentation continue dans l'exportation des provisions et des œufs. Le fromage, malheureusement, a été trop abondant sur le marché, dépassant la demande, et les prix ne sont pas satisfaisants : mais on doit espérer que lorsque les grèves auront disparu et que l'ouvrage aura recommencé, en Angleterre, il y aura une amélioration de ce côté. Les commandes pour marchandises et produits de manufactures de toutes sortes sont très satisfaisantes. Dans les Territoires, les propriétaires de ranches ont reçu des prix très rémunérateurs pour leurs bêtes à cornes et leurs chevaux et l'ouverture de nouveaux marchés dans les districts miniers leur donne toute raison d'espérer en l'avenir.

Dans la Colombie Anglaise, il y a une grande augmentation du commerce, grâce à la migration vers les champs d'or du Yukon, et au Kootenay ; les mines passent de l'état de chrysalide et de pro-

jet à celui de production et de développement effectif.

Dans les Provinces Maritimes le commerce a été quelque peu inactif vu la diminution dans les prix des bois, en Angleterre et aux Etats-Unis, pendant que la demande pour le poisson, l'une des principales productions des provinces maritimes, a été sérieusement affectée par la guerre.

Ce que la situation actuelle du Canada nous présente de pire, c'est l'état du marché des bois ; vu que les marchés étrangers sont encombrés et qu'il n'y a plus de commandes des Etats-Unis. Des quantités considérables de bois ont été reportées de l'an dernier et je crains que la coupe de bois de cette année n'ait pas été suffisamment réduite. Quant au marché local, cependant, la demande a été très bonne. Au point de vue général les affaires sont bonnes et l'avenir est plein de promesses.

LA BANQUE D'HOHELAGA

Depuis la disparition de la banque du Peuple, un bon nombre de maisons de commerce canadiennes-françaises qui étaient les clientes de cette banque, avaient sollicité de la banque d'Hochelaga l'ouverture des crédits nécessaires à leurs affaires. Cette dernière banque, quoique jouissant d'un excellent crédit sur la place, n'avait pas assez de capital pour accepter en bloc la clientèle d'une autre banque, et avait été obligée de refuser ainsi une clientèle de premier ordre, qui avait dû s'adresser à des banques anglaises. Cependant, la banque d'Hochelaga n'avait pas perdu de vue l'occasion qui se présentait et elle avait commencé par arrondir son capital, en émettant pour un million de francs d'actions (de \$100 ou 500 francs chacune), de manière à compléter à cinq millions de francs son capital autorisé. Cette émission faite à 100 francs de prime, eut un plein succès, et la banque put augmenter en conséquence son chiffre d'affaires.

Les bénéfices réalisés au moyen de la prime furent ajoutés au fonds de réserve et la banque continua à distribuer un dividende annuel de 7 p. c. Les bénéfices nets, qui avaient été de 9½ p. c. en sus du produit de la prime, se sont montés cette année à un peu plus de 11½ p. c. ; mais la banque, ne perdant pas de vue la nécessité d'augmenter son capital, n'a payé que 7 p. c. à ses actionnaires et reporté le reste au fonds de réserve. Son capital se trouve, par conséquent, actuellement de \$1,000,000, actions, et de \$450,000, fonds de réserve, soit en tout \$1,450,000, soit 7,250,000 francs.

A l'assemblée générale des actionnaires qui a eu lieu aujourd'hui, 15 juin, l'administration de la banque a proposé aux actionnaires de souscrire encore 1 million de dollars, pour porter le capital-actions à \$2,000,000, soit dix millions de francs [approximativement]. Cette proposition a été adoptée avec enthousiasme et nous croyons savoir que l'émission des nouvelles actions se fera en deux fois : la moitié vers le mois d'août prochain, et l'autre moitié, lorsque l'expansion des affaires de la banque la rendra nécessaire.

Les actions de la banque d'Hochelaga sont actuellement cotées à la bourse de Montréal à 160, c'est-à-dire à 60 p. c. de prime, l'action de 500 francs valant par conséquent 800 francs. La nouvelle émission sera d'abord offerte par préférence aux propriétaires des actions actuelles.

Le bilan que la banque a placé devant ses actionnaires est éminemment satisfaisant. Il peut se résumer comme suit :

PASSIF :	
Au crédit des actionnaires :	
Capital, réserve, etc.....	\$1,509,985 50
Au crédit d'autres institutions (Canada et étranger).....	46,054 90
Billets en circulation.....	909,763 00
Dépôts.....	4,689,812 73
Au crédit des succursales.....	65,516 32
Total.....	\$7,221,072 45
ACTIF :	
Espèces et valeurs convertissables :	
En espèces à demande.....	\$2,651,587 73
Portefeuille.....	4,338,468 38
Créances en souffrance.....	4,391 76
Créances échues, garanties par hypothèques ou autrement.....	59,657 13
Créances hypothécaires.....	48,195 00
Immeubles.....	125,772 45
Total égal.....	\$7,221,072 45

Quelques extraits du rapport des directeurs compléteront cette étude en raccourci de la situation de la banque d'Hochelaga :

" Si votre circulation et vos dépôts ont augmenté, (de \$663,127) vos espèces, billets de la Puissance, débetures et autres valeurs réalisables à courte échéance ont augmenté (de \$393,304) dans une plus forte proportion ; car ils représentent environ 46½ p. c. de vos circulation et dépôts réunis contre 40¼ l'an dernier.

" Votre capital, maintenant de \$1,000,000, a réalisé des profits nets de \$115,067.95, soit un peu plus de 11½ p. c., qui ont permis de mettre \$50,000 au fonds de réserve, après avoir payé les dividendes ordinaires sur le capital augmenté.

En décembre dernier, cédant aux pressantes sollicitations d'un groupe considérable d'hommes d'affaires de l'endroit, nous avons établi une succursale à Sherbrooke. L'importance de cette ville au point de vue du commerce et de l'industrie s'accroît

tous les jours par le développement des Cantons de l'Est ; et nous espérons y recueillir notre part de prospérité. Jusqu'à présent notre attente n'a pas été trompée.

Faisant déjà depuis quelques années un certain chiffre d'affaires sous forme de collections, etc., avec la capitale de notre province, nous avons pensé que le temps était venu d'y ouvrir un comptoir qui nous permit d'étendre ces relations ; d'autant plus que grâce à l'énergie de ses citoyens, Québec après avoir renversé les obstacles qui entravaient sa marche, vient d'entrer dans une phase de progrès et d'activité qui augure bien pour l'avenir.

" La succursale de Québec a ouvert ses portes le 1er juin courant, et nous pouvons dire que les débuts sont satisfaisants.

" Les valeurs du Trésor ont été dûment vérifiées par vos directeurs et des inspections régulières ont été faites pendant l'année au bureau principal ainsi qu'aux succursales."

TABLEAU COMPARATIF

Des marchandises importées directement de France au Canada pendant les années 1895, 1896 et 1897.
Extrait des Tableaux de Commerce et de la Navigation du Canada. — Suite.

IMPORTATIONS			
	1897	1896	1895
Plombagine.....	\$	\$	\$ 32
Eaux minérales et gazeuses.....	7,867	6,865	10,363
Gomme à coller.....	82	76	53
Harmoniums.....	5
Pianos.....	80
do (parties de).....	6,982	8,797	12,426
Autres instruments de musique.....	5,748	6,366	6,190
Moutarde française, moulue.....	41
do do liquide.....	358	506	334
Huile de ricin.....	7,751	4,267	2,531
do d'olive.....	10,177	6,945	9,432
Autres huiles végétales.....	727	410	1,467
Huiles essentielles.....	5,135	4,369	6,389
Autres huiles.....	99	182
Tissus de soie ou draps, cirés, caoutchoutés, etc.....	373	83	190
Toiles cirées, prélaris, etc.....	120
Instruments d'optique et de précision.....	7,728	8,180	8,251
Lunettes et lorgnons.....	3,005	4,155	6,852
do do (parties de).....	1,463	548	1,730
Emballages.....	59,264	54,767	44,455
Tableaux, gravures, dessins, plans, photographies ou portraits.....	3,316	2,734	2,692
Peintures et couleurs sèches.....	1,043	2,194	1,531
do do dans l'huile.....	1,043	1,041	457
do liquides ou moulues.....
Blanc de céruse et rouge de plomb, minium, orange et blanc de zinc secs.....	12,732	1,874	872
Ocres et terres de Siègne naturelles.....	787
Oxides et encollages.....	13
Vert de Paris sec.....	61
Peintures moulues et mêlées de vernis, laques, etc.....	43

	1897	1896	1895
Peintures à l'alcool, vernis et laques.....	48	141	87
Mastic.....	2
Papier sensibilisé.....	50
Sacs de papier.....	135	113
Cartons.....	80	16	348
Papiers de tenture.....	329	990	307
Carton de paille.....	829
Enveloppes, papeterie, livres blancs, etc.....	3,317	5,865	8,133
Papier à imprimer.....	376	183	730
do d'emballage.....	44	7
do autres.....	3,513	3,111	2,853
Crayons.....	614	450	1,026
Parfumerie non alcoolique.....	8,699	10,504	7,758
Plaques photographiques sèches	92
Marinades en jarres, bouteilles, etc.....	1,628	798	425
Marinades en saumure.....	90
Arbres fruitiers, d'ornement, arbustes et plantes.....	449	387
Portefeuilles, bourses, etc.....	11,474	9,014	11,860
Pommades ou odeurs.....	1,602	2,594	1,997
Colis postaux.....	1,009	293	302
Pierres précieuses non montées.	7,165	5,493	1,762
Presses d'imprimerie et accessoires	13	144	6
Fromage.....	1,057	1,467	2,355
Viandes en boîtes.....	872	1,577	1,528
Extraits de viandes et soupes...	526	736
Autres viandes.....	21	25	43
Plumes d'oie.....	123	557	296
Rubans n. a. s.....	86
Couvertures de voyage.....	64
Papier sablé, d'émery, etc.....	95	2	1
Sauces en bouteilles.....	307	564	62
Semences de céréales et autres pour l'agriculture.....	8,512	17,362	1,664
Soie en pièces.....	75,333	69,136	58,488
do mouchoirs.....	14	550	29
do bonneterie.....	40
do vêtements.....	4,201	3,767	4,572
do rubans.....	56,042	40,670	22,374
do autres articles.....	20,887	10,679	10,158
do bas et chaussettes.....	39	24	40
do velours.....	1,420	2,019	8,301
Ardoises à écrire.....	44	2
do autres.....	1
Savon commun.....	839	126
do de castile.....	20,192	18,434
do parfumé et de toilette.....	3,144	2,496	2,246
Absinthe.....	651	967	446
Eaux-de-vie.....	240,616	223,545	275,807
Tafia.....	14,292	18,230	18,772
Rhum.....	3,806	5,912	5,457
Autres liqueurs spiritueuses.....	29	842	346
Préparations alcooliques, élixirs, essences, extraits, lotions, etc.	2,418	7,592	8,007
Parfums alcooliques.....	22,243	27,790	22,617
do petits flacons.....	18,220	19,003	14,371
Vermouth.....	5,718	2,622	6,960
Ether nitreux.....	10	21
Vins légers.....	63,870	81,830	103,665
Vins dépassant 28 degrés.....	2,766	4,404	11,604
Champagnes, bout.....	54,449	53,200	51,026
" 1/2 bout.....	64,230	58,846	42,434
" 3/4 bout.....	236	672	107
" grandes bout.....	278	267	90
Eponges.....	26	1,160	192
Meules non montées.....	20
Articles en paille.....	5	14	632
Articles en pierre.....	153	20
Sucre candi, bonbons, etc.....	4,067	2,984	2,680
Saccharine.....	52
Thé noir.....	4
Nappes confectionnées.....	1,284	1,037	1,503
Instruments de télégraphie.....	199
Ferblanterie.....	836	806	766
Cigarettes.....	33	11	27
Tabac coupé.....	461	273	290
Tabac à priser.....	132	4
Autres.....	371

(A suivre.)

REVUE COMMERCIALE

Montréal, 15 juin 1898.

A partir du 1er et jusqu'au 31 juillet prochain, les marchandises de provenance française jouiront, à l'entrée au Canada, du bénéfice de la réduction de 25 p. c. sur le tarif général des douanes canadiennes établie par le tarif préférentiel de 1897; mais à partir du 1er août, toutes ces marchandises, sauf celles qui sont énumérées à la convention franco-canadienne, seront soumises au tarif général, la réduction de 25 p. c. n'étant maintenue que pour les marchandises de provenance britannique. En faisant l'entrée en douane des marchandises françaises pendant le mois de juillet, on ne pourra se réclamer en même temps et de la convention et du tarif préférentiel; il faudra choisir l'un ou l'autre, selon, sans doute, qu'il sera le plus avantageux.

L'existence de la convention de 1894 place la France dans une position un peu différente de celle des autres pays qui, n'ayant pas de convention semblable, verront toutes leurs marchandises frappées d'un droit plus élevé de 33 p. c. que les marchandises similaires de provenance britannique. Il serait, par conséquent, inopportun peut-être pour la France de dénoncer la convention à titre de représailles. L'Allemagne n'avait pas les mêmes raisons d'hésiter que la France; aussi la *Gazette de l'Empire*, journal officiel de Berlin, vient de publier un arrêt en vertu duquel les produits canadiens seront, à partir du 1er août, soumis au tarif maximum, tandis que les produits de la métropole et des autres colonies jouiront du traitement de la nation la plus favorisée. La Belgique, intéressée au même titre que l'Allemagne, n'a pas encore fait connaître ses intentions; mais le Canada ne peut guère espérer d'être traité avec faveur par un pays qui est rayé de la liste des pays favorisés.

Cet événement est à peu près le seul de quelque importance pour le commerce international qui se soit produit depuis notre dernière revue. La conclusion d'une convention de tarifs entre les Etats-Unis et la France, qui comporte des réductions de droits, entre autres sur les bois et les fruits. Ces réductions, si elles sont plus favorables que celles portées à la convention franco-canadienne, devront être appliquées aussi aux produits similaires du Canada.

Le commerce canadien est en ce moment assez satisfaisant: la population agricole a vu ses ressources augmenter considérablement cet hiver, par la hausse des grains; elle en a profité pour payer ses dettes et acheter plus libéralement des produits de l'industrie, vêtements, outillage, etc. L'industrie à son tour est plus animée et le travail est abondant dans les villes. Le commerce extérieur est très actif; les exportations doublent celles de l'année dernière en grains, et elles les égalent en produits laitiers; elles sont inférieures en bétail et les frets sont si chers, que les marchandises encombrantes ne peuvent plus guère être exportées.

Grains et farines.—La dégringolade des cours du blé à Chicago a désorganisé nos marchés; les cours

n'ont plus de bases sérieuses et les prix varient d'un jour à l'autre, mais d'une façon purement nominale, en l'absence de toute opération sérieuse. On a vendu du blé dur du Manitoba ici à \$1.64 le minot il y a un mois ; aujourd'hui, c'est à peine si l'on trouverait acheteur pour ce blé à \$1.05. L'avoine et les pois, deux des principaux produits agricoles de notre région, dont les prix avaient monté avec celui du blé, quoique moins rapidement, se trouvent maintenant cotés à une baisse de 6 à 8c sur les prix les plus élevés. Les dernières ventes d'avoines ont été faites à 34c à flot à Montréal par minot de 34 livres, soit 11 fr.40 les 100 kilos. Les pois sont offerts à 11 fr.45 les 100 kilos, à flot. Le sarrasin n'a pas été coté depuis plusieurs jours. Les dernières cotes étaient de 35c par minot de 45 livres ce qui équivaldrait à 8 fr.35 les 100 kilos.

Les farines ont subi la même influence et les farines patentes de Manitoba, que l'on cotait il y a un mois de \$6.50 à \$6.90 le baril, sont maintenant cotées de \$5.50 à \$6.00. La marque *Five Roses* [moulins de Keewatin] est offerte à 33s par sac de 200 livres c. i. f. port anglais.

Bois de construction. — Appréciant la situation actuelle du commerce de bois au Canada, M. Clouston, gérant général de la banque de Montréal, disait la semaine dernière : " Le plus mauvais côté de la situation, c'est celui qui concerne le commerce de bois, à raison de l'encombrement des marchés étrangers et de la cessation de la demande aux Etats-Unis. Il a fallu reporter de l'année dernière des stocks considérables et je crains bien que la coupe de cet hiver n'ait pas été assez réduite. Au Canada, toutefois, la demande a été très bonne." C'est encore aujourd'hui la situation. Dans le Haut-Canada et à la campagne dans la région de Montréal, la demande est bonne ; elle est excellente au Nord-Ouest ainsi que dans les Provinces Maritimes et tout à fait terne à Montréal.

Foin. — La perspective de la prochaine récolte est très belle. Le printemps a été d'abord froid et sec, mais depuis quelque temps il fait chaud et humide et les prairies sont magnifiques. Les cultivateurs se hâtent en conséquence de se débarrasser de leur vieux foin et les prix sont faibles. On cote en gare à Montréal \$9.00 pour le foin No 1, \$7.00 pour le foin No 2, la tonne de 2,000 livres anglaises ; le foin inférieur, pour la nourriture du bétail à bord des navires, se vend \$5.00 livré à quai.

Peaux vertes. — La situation du marché des peaux est anormale en ce moment. Quelques tanneurs de Québec ont voulu se passer de l'intermédiaire obligé des commerçants et acheter directement à la boucherie ; les commerçants ont répondu à cette attaque en haussant de 2c par livre le prix qu'ils payaient aux bouchers, et ils ont réussi jusqu'ici à empêcher les tanneurs d'empiéter sur leur terrain. Les stocks disponibles sont légers, l'abat au pays n'est pas considérable et les commerçants — qui sont d'ailleurs syndiqués — sont parfaitement en état de prendre soin des quantités qui s'offrent. Aux Etats-Unis, la peau est d'ailleurs très chère et l'on ne peut pas en importer ici.

Naturellement, il se fait peu de ventes du commerce à la tannerie et il est impossible de coter un cours sérieux. Mais ce qu'on paie à la boucherie, c'est 11c la livre pour No 1, 10c pour No 2 et 9c

pour No 3. Les peaux de veaux n'ont pas pris part à la hausse ; elles restent cotées de 8 à 10c la livre. Les peaux d'agneaux et les moutons tondus valent 20c la pièce.

Laines. — Il n'y a presque aucun marché ici pour la laine du pays, les manufactures sont encombrées de stocks et n'achètent pas ; la laine de toison de la tonte actuelle se vend à la campagne de 15 à 16c la livre, lavée à dos. La laine arrachée, lavée à fond, est tenue aux environs de 20 à 21c la livre, sans acheteurs. En fait de laine fines importées, quelques lots du Cap se sont vendus de 14 à 16c la livre, en suint.

Animaux de boucherie. — Quoique l'exportation du bétail en Angleterre ait été moindre cette année que d'habitude, les arrivages sur nos marchés sont peu nombreux et les prix que la boucherie locale est disposée à donner laissent peu de marge aux exportateurs, maintenant que les marchés anglais sont revenus de la demi-panique qui les avait pris au début de la guerre hispano-américaine. On a payé ces jours-ci pour le marché local jusqu'à 5c la livre sur pied pour les jeunes bœufs de choix ; il est vrai que, au marché suivant, on avait perdu $\frac{1}{2}$ c, mais le prix du bétail propre à l'exportation est resté de $4\frac{1}{2}$ à $4\frac{3}{4}$ c par livre. On a pu acheter quelques moutons dans les prix de $3\frac{1}{2}$ c la livre sur pied.

REVUE FINANCIERE

Nous venons d'assister aux assemblées annuelles d'actionnaires de la plupart de nos banques à fonds social et à la reddition des comptes de l'administration. Presque toutes les banques accusent une augmentation d'affaires et une meilleure proportion de bénéfices. Voici le pourcentage de bénéfices de quelques-unes :

Banque d'Hochelaga.....	11 $\frac{1}{2}$ p. c.
Banque de Montréal.....	10 $\frac{1}{2}$ p. c.
Banque Jacques-Cartier.....	9 p. c.
Banque des Marchands.....	7.3 p. c.
Banque de Toronto.....	10 $\frac{1}{2}$ p. c.
Banque Ontario.....	8.4 p. c.
Banque Union (de Québec).....	9 p. c.

La Banque Union de Québec a augmenté son capital cette année de \$1,200,000 à \$1,500,000.

La Bourse a été plutôt terne, tout le mois. Les spéculateurs ont plutôt suivi les cours du blé que ceux des valeurs de bourse et ont négligé ces dernières. Les cours, cependant, sont restés fermes, quoiqu'ils soient aussi élevés que le comporte la production du revenu, jaugée par le taux courant de l'intérêt.

Les fonds disponibles sont plus abondants, les banques prêtent à la spéculation, contre garantie de titres, à $4\frac{1}{2}$ p. c. ; le taux régulier de l'escompte au commerce est de 6 à 7 p. c. Les prêts hypothécaires rapportent de $4\frac{1}{2}$ à $5\frac{1}{2}$ p. c. On a cependant fait quelques placements à 4 p. c.

Le change sur Londres est aujourd'hui de 9 à $9\frac{1}{8}$ de prime pour les traites à 60 jours et de $9\frac{3}{8}$ à $9\frac{1}{2}$ pour les traites à vue ; transferts par le câble, 9 $\frac{5}{16}$: traites commerciales, $8\frac{3}{8}$; traites documentées 9 $\frac{1}{16}$. Chèques sur New-York, de $1\frac{1}{16}$ à $\frac{1}{8}$ de prime. Le change sur Paris se vend : papier long 5.21 $\frac{1}{4}$; papier court, 5.19 $\frac{3}{8}$.

AVIS AUX MEMBRES ADHÉRENTS

Les cotisations courent du 1er janvier au 31 décembre et sont dues pour l'année entière, si ce n'est pour les présentations faites dans le dernier trimestre de l'année. Dans ce cas le paiement de la cotisation est reporté à l'année suivante.

Les membres adhérents de notre Chambre de Commerce reçoivent gratuitement le BULLETIN MENSUEL.

Nous fournissons des renseignements gratuits sur la clientèle et des informations de toutes sortes à nos membres adhérents ; nous insérons gratuitement les demandes d'agents de tout commerçant français.

Toute maison établie en France, toute maison Française établie à l'étranger peut adhérer à notre Chambre. Il suffit d'en faire la demande et de payer la cotisation qui est de 25 francs par année.

Une fois l'adhésion accordée, on fait partie de notre Compagnie tant qu'on ne donne pas sa démission et, si cette démission parvient après la fin du mois de janvier, la cotisation de l'année commencée est dûe en entier.

TEMPERATURE DU MOIS D'AVRIL 1898

Relevée par MM. Hearn et Harrison, opticiens, à Montréal, rue Notre-Dame, 1640 et 1642.

Mai.		Fahrenheit		Centigrade		Mai.		Fahrenheit		Centigrade		
Date	Max.	Min.	Max.	Min.	Date	Max.	Min.	Max.	Min.	Date	Max.	Min.
1	65	43	18.5	6.	16	68	50	20.	10.			
2	58	44	14.5	7.	17	66	48	19.	9.			
3	57	45	14.	7.5	18	65	45	18.5	7.5			
4	54	46	12.	8.	19	68	54	20.	14.5			
5	53	43	11.5	6.	20	68	58	20.	4.5			
6	50	38	10.	3.	21	70	50	21.	10.			
7	60	46	16.	8.	22	76	58	24.5	14.5			
8	63	39	17.5	3.5	23	62	56	17.	13.5			
9	60	42	16.	5.5	24	69	57	20.5	14.			
10	60	43	16.	6.	25	68	58	20.	14.5			
11	59	46	15.6	8.	26	70	56	21.	13.5			
12	54	48	12.	9.	27	70	54	21.	12.			
13	58	46	14.5	8.	28	74	60	23.5	16.			
14	60	49	16.	9.5	29	67	57	19.5	14.			
15	61	48	16.5	9.	30	66	60	19.	16.			
					31	76	58	24.5	14.5			

Le signe — signifie au-dessous de zéro.

Petit Courrier

DEMANDES D'AGENTS PAR :

- MM. Salvisberg et Cie, Mazamet, laines.
 M. Louis Derois, Rubans unis et façonnés, 7 rue Brosard, St-Etienne (Loire) France.
 M. J. Balluteaud, grandes fines champagnes, eaux de vie de cognac, à Champagne de Blanzac, près Cognac.
 MM. L. Binet et Cie, manufacture de feutres et porces pour papeteries, Annonay (Ardèche) France.
 M. Clicquot Eugène, vins de champagne, Reims, France.
 Chevallier L. Escot Fils, fabrique de vernis, Orléans, France.
 M. O'Lanyer Louis, vins, Bordeaux, France.
 M. H. Sonolet, 40bis Faubourg Poissonnière, Paris, France, désire entrer en relations avec des négociants propriétaires ou exportateurs de rondins de sapin blanc (white spruce).
 M. Noël Cadéot, papier à cigarettes, eaux de vie d'Armagnac, Fleurans, (Gers), France.
 MM. Isay, Bechmann, Zeller et Cie, filature, tissage et teinturerie, Blamont, (M. et M.).
 Le fils du Dr Moreau, vins, Poënsac près Bordeaux.
 MM. Birkedal Hartman et Cie, vins de bordeaux, rhums et cognacs, Bordeaux.
 M. Landry Saulière, peaux de mouton tannées, teintes et corroyées en couleurs diverses etc., Mazamet.
 Comptoir de l'Hygiène, fournitures complètes d'hopitales, produits chimiques, produits pharmaceutiques, etc., 49 rue de Rambuteau, Paris.
 MM. Magnier et Cie, eaux de vie de cognac, Blanzac-sur-Cognac, France.
 M. Henri Pillion, fabrique de chapeaux de paille, Dijon, France.
 Debouchaud et Cie, à Bersac (Charente), fabrique de feutres en tous genres pour papeteries.
 M. Le Saint-L., draperie, 6 rue des Lignes, Roubaix.
 M. Thiéban, manufacture de lunettes et pince-nez, Morez, (Jura).
 M. Elie Dougados, laines et peaux, Mazamet, (Tarn).
 M. Louis Jouet, fabrique de cloches en tous genres et matières premières pour chapelleries, pails lapins et lièvres, bruts et soufflés, Bessières, (H. G.).
 MM. Degageux frères, construction de machines à bonneterie, 2 rue Aventin, Troyes.
 M. Jeantet-Michaud, horloges comtoises, pendules, tableaux, lunetterie, régulateurs, etc., St-Laurent du Jura.
 Un syndicat de propriétaires de vignobles bordelais désire un représentant sérieux pour le placement des vins de Bordeaux dans la Province de Québec. S'adresser à M. Cl. Morin 23, rue de la Chaussée d'Antin à Paris.
 Un négociant français, M. Edmond Girard, secrétaire général du Syndicat agricole de Sannais (Seine et Oise) établi à Roscoff (Finistère) avec succursales au Havre et à Sannais (Seine et Oise) demande la représentation d'une maison sérieuse du Canada pour la vente aux Syndicats agricoles des avoines et des sarrasins. Références de premier ordre.
 M. J. A. Robertson, représentant de manufactures de tissus et laines filées, Board of Trade Building, à Montréal, demande l'agence pour le Canada d'une fabrique française de laine filée.
 Un manufacturier de France, M. Coannet, 23 rue de la Hache à Nancy, demande un représentant pour la vente de ses produits au Canada (chapeaux de paille en tous genres).
 MM. Léon Moüy et Cie, négociants en vins et spiritueux à Béziers (Hérault).
 MM. Charles Polack et Fils, à Dijon, propriétaires de grands crus de Bourgogne.
 M. J. Bellanger, de Laval (Mayenne), manufacturier de tissus de coutil en tous genres.
 A. Carpentier & Cie, vins et spiritueux, à Caudéran, près Bordeaux.

LA PRESSE,

cette avant-courrière du progrès en toutes choses, dans le domaine des idées, dans celui des arts, des rapports internationaux, du commerce et de l'industrie, a pour point d'honneur de toujours donner l'exemple dans le domaine du journalisme canadien.

L'année 1898 marquera dans l'histoire de LA PRESSE. En effet : sa circulation a atteint le point le plus élevé depuis sa fondation, plus de 64,000 copies imprimées et vendues, lues chaque jour par au delà de cent cinquante mille personnes.

C'est grâce à son système d'information parfait sous tous les rapports que LA PRESSE est parvenue à atteindre cette énorme circulation, plus forte que celle de n'importe quel autre journal français ou anglais du Canada.

La publicité dans LA PRESSE est reconnue partout comme la meilleure, parce qu'elle s'adresse à la classe qui achète. Le passé est un sûr garant pour l'avenir. Les annonceurs de LA PRESSE continuent à annoncer dans LA PRESSE, parce qu'ils en retirent des bénéfices sans cesse grandissants.

LA PRESSE, MONTREAL.

N. LACROIX,
10 rue de Rome,
Paris.

A. de WYNTER,
23 Haymarket,
Londres, Angl.